

Proposition présentée par les députés :

MM. Eric Bertinat, Yves Nidegger, Antoine Bertschy, Stéphane Florey, Philippe Guénat, Eric Ischi, Gilbert Catelain et Eric Leyvraz

Date de dépôt: 2 avril 2008

Proposition de résolution pour le Tibet

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que nos parlements cantonaux n'ont pas vocation à délibérer et prendre position sur les questions de politique internationale, sauf circonstances exceptionnelles qui concernent nos concitoyens ou qui pourraient porter atteinte à la souveraineté et à la sécurité nationale de la Suisse ;
- qu'en l'occurrence, notre pays compte des dizaines de milliers de vrais réfugiés politiques devenus au fil des ans des citoyens suisses bien intégrés chez nous, la plupart ayant fui les persécutions et répressions des régimes communistes. Notamment les Hongrois après l'écrasement de l'insurrection nationale de 1956 par les troupes soviétiques, les Tibétains après l'invasion armée de la Chine maoïste en 1950 et la révolte de 1959, les Tchécoslovaques après la fin du printemps de Prague occupée par les mêmes chars de l'URSS en 1968, les Sud-Vietnamiens (Boat People) après l'invasion en avril 1975 de la République du Vietnam, membre de l'ONU, par les troupes du régime communiste de Hanoï et les Cambodgiens de la République khmère, victimes du génocide des marxistes-léninistes Khmers rouges dès avril 1975,

invite le Conseil fédéral à :

- n’entreprendre aucune démarche qui pourrait être interprétée comme une quelconque approbation de la répression du peuple du Tibet par les forces d’occupation et de répression de la dictature communiste de Pékin, dont les méthodes n’ont, semble-t-il, pas changé depuis l’écrasement sanguinaire des manifestants de la place Tien An Men en juin 1989 ;
- appeler d’autre part les athlètes suisses qui pourraient se rendre à Pékin à s’abstenir de tout geste de soutien aux représentants et aux actions de ce régime antidémocratique et liberticide.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce qui se trame aujourd'hui au Tibet et que tout citoyen suisse dénonce et condamne n'est que la suite de 1950 et 1959, à savoir la négation de l'identité nationale historique tibétaine et des droits fondamentaux, notamment politiques et religieux, du peuple tibétain par une force d'occupation armée chinoise communiste et par l'immigration et le peuplement massif de l'ethnie chinoise. Les Tibétains sont devenus des citoyens de seconde zone relégués et opprimés dans leur propre pays par des forces armées et de police étrangères au service d'une dictature « populaire » communiste. Cette situation inique qui perdure ne peut que susciter instabilité, insurrections, révoltes, violations continues des droits nationaux du peuple tibétain et des droits du citoyen et de l'Homme.

Comme les peuples de l'ancienne URSS, les peuples de la Chine et du Tibet ainsi que ceux de Corée du Nord et de l'Indochine secoueront le joug communiste et retrouveront leur liberté un jour.

Dans ces circonstances douloureuses, les signataires de cette résolution expriment toute leur sympathie et solidarité au peuple du Tibet, et particulièrement aux milliers de concitoyens suisses originaires du Tibet.